



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2018-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Alain POILPRÉ
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE
Absents : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12

RAPPORT ANNUEL : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié la gestion de l'assainissement collectif de la commune à l'entreprise SAUR jusqu'au 30 octobre 2021 par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP).

Dans le cadre de la D.S.P. la commune doit effectuer le contrôle de la gestion du service. A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2017 du suivi du service Assainissement rédigé par l'entreprise SAUR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport présenté,

HABILITE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN